

FICHE N°15 : LES INCENDIES D'HABITATIONS OU LOCAUX A SOMMEIL AYANT ENTRAINE DES DECES

En France, les services d'incendie et de secours interviennent chaque année sur environ 300 000 incendies (306 900 en 2013). Les incendies d'habitations sont de loin les plus nombreux :

- 30% des interventions incendie (véhicules 20%, voie publique 20 %, forêt et végétaux 20%, bâtiments industriels et commerciaux 4%, ERP 4%, bâtiments agricoles 2%),
- 10 000 victimes corporelles chaque année, parmi lesquelles environ 400 perdent la vie. A noter que les chiffres publiés sur le nombre de victimes divergent fortement d'une source à l'autre (de 400 à 800). Le chiffre de 400 décès semble toutefois plus proche de la réalité en 2016.

Cette fiche d'information détaille les incendies d'habitations ou de locaux dits « de sommeil » expertisés par notre laboratoire ayant causé des victimes corporelles et notamment des décès (décès constatés sur place ou à l'hôpital). Nous avons pris comme base tous les incendies de logement ayant causé un ou plusieurs décès sur les dix dernières années (2005-2015) et sur lesquels les experts de notre laboratoire sont intervenus. L'année 2005 fut d'ailleurs particulièrement noire puisqu'elle compte 3 incendies parmi les plus graves de l'après-guerre, en l'occurrence l'incendie de l'Hôtel Opéra dans le 9^{ème} arrondissement de Paris en avril 2005 (24 décès), l'incendie de l'immeuble du boulevard Auriol dans le 13^{ème} arrondissement de Paris en Août 2005 (17 décès) et l'incendie de la tour de la Hayë-les-Roses, en septembre 2005 (18 décès), 3 incendies sur lesquels notre laboratoire est intervenu au pénal.

Il convient au préalable de noter que la majorité des victimes d'incendies décède par asphyxie et non par contact direct avec le feu. Le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang et s'avère mortel dans certains cas. Pour info :

- 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure,
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes,
- 10 % de CO dans l'air tue immédiatement.

Or, une atmosphère très enfumée présente rapidement des teneurs en CO égales ou supérieures à 5% et contient souvent d'autres agents très toxiques tels que l'acide cyanhydrique produit par la combustion de mousses synthétiques style polyuréthane présentes dans les canapés ou les matelas de lits par exemple. En tout état de cause, l'espérance de vie dans une atmosphère enfumée liée à un incendie n'excède pas quelques minutes et il arrive parfois que les victimes tentant de s'extraire d'une atmosphère enfumée soient retrouvées à quelques centimètre de la porte de sortie. La survie peut se jouer à quelques secondes près. Les enfants, les personnes âgées ou souffrant de pathologies respiratoires sont les plus vulnérables évidemment mais le risque existe pour tout individu sans exception.

Notre étude porte sur 1285 décès et les pourcentages donnés sont le taux de décès par rapport à la cause.

23% : Incendies de canapés ou de literie

Une personne qui, sous l'effet de la fatigue, de l'alcool et/ou de médicaments, laisse tomber son mégot sur le fauteuil ou le matelas sur lequel elle est assise ou allongée court le risque de périr asphyxiée. La chaleur de la cigarette va faire fondre la mousse et donc faire pénétrer le mégot à l'intérieur du coussin ou des mousses de rembourrage. Le mégot incandescent bénéficie alors de toutes les conditions nécessaires pour qu'un feu couvant se développe dans les coussins ou les mousses du canapé ou du lit. Concernant la non réaction du fumeur, elle peut s'expliquer par son assoupissement, l'absorption d'alcool et/ou de médicaments, ou encore à un début d'asphyxie lié au dégagement des gaz de pyrolyse des mousses polyuréthane contenant de l'oxyde de carbone ainsi que de l'acide cyanhydrique. Une variante est la lampe de chevet halogène basculant sur un lit.



19% : Incendies dans les parties communes d'immeubles

Les incendies prenant naissance dans les parties communes d'immeubles (caves, cages d'escaliers) sont malheureusement fréquents. Ils constituent un danger extrêmement important pour les occupants des logements qui peuvent alors être littéralement piégés par le feu se propageant dans la cage d'escalier ou les gaines techniques. Les risques de décès des occupants sont alors très élevés, ces derniers pouvant être asphyxiés soit dans leur sommeil, soit en ouvrant malencontreusement la porte donnant sur la montée d'escalier (choc thermique du fait des gaz chauds déjà importants), soit en tentant d'évacuer les lieux par la cage d'escalier, ou bien en se défenestrant par une fenêtre de leur logement. Ces incendies sont pratiquement systématiquement d'origine humaine accidentelle (feu de poubelle) et plus fréquemment volontaires (mise à feu des poubelles, des encombrants ou des boîtes aux lettres). Les trois principaux incendies de 2005 déjà évoqués étaient tous d'origine humaine.



17% : Utilisation dangereuse de moyens de chauffage

Les départs de feu au niveau d'installations de chauffage mal entretenues ou mal utilisées sont fréquents et peuvent, du fait de leur utilisation dans les espaces de vie pendant la nuit, être à l'origine de drames humains. Les causes peuvent être :

- mauvais entretien d'installations de fumisterie (vieux poêles à bois, bois de mauvaise qualité, absence de ramonage...),
- convecteurs électriques mobiles ou fixes en contact avec des objets inflammables,
- chauffage d'appoint utilisé comme chauffage principal (exemple : poêles à pétrole utilisés pour chauffer des chambres),
- inserts non conformes et utilisés intensivement.



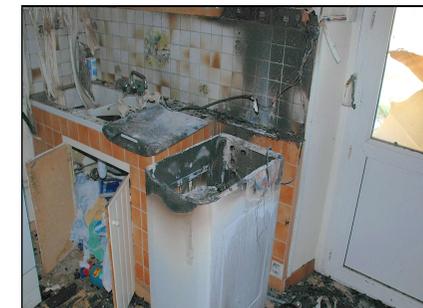
10% : Incendies causés par des bougies laissées allumées

Les incendies causés par des bougies laissées allumées sans surveillance sont fréquents. En fin de vie, la bougie et surtout sa mèche deviennent instables. La flamme peut alors entrer en contact avec un combustible situé dans l'environnement immédiat. L'incendie survient généralement plusieurs heures après l'allumage de la bougie. A titre d'exemple, la durée de combustion d'une bougie chauffe plat est de 3 à 4 heures et le risque de départ de feu apparaît principalement en fin de combustion.



8% : Les incendies d'origine électrique

Contrairement à une idée reçue, peu de décès par le feu sont liés à des incendies d'origine électrique. Cela tient au fait que les organes électriques à risque (tableaux électriques, électroménagers tels les réfrigérateurs, congélateurs, lave-linges, sèche-linge essentiellement) ne se trouvent pas dans les chambres. En outre, ce sont généralement des feux à développement lent avec apparition de signes précurseurs (bruits, odeurs, coupures électriques) qui permettent de les détecter avant embrasement généralisé. Il n'en reste pas moins que l'opération consistant à programmer un lave-linge ou un sèche-linge pour qu'il fonctionne pendant les heures creuses peut être dangereux si la pièce dans laquelle l'appareil se trouve n'est pas correctement isolée des pièces de nuit.



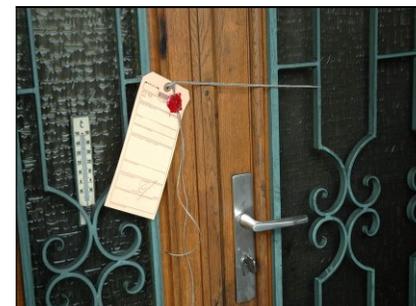
7% : Les jeux d'enfants

Les enfants jouant avec des allumettes ou des briquets (notamment les briquets nouvelle génération particulièrement dangereux) peuvent se retrouver piégés dans une chambre ou une pièce et ne pas avoir la présence d'esprit de s'enfuir du fait de leur jeune âge. Le risque est réel dès l'âge de 3 ans, garçons ou filles. L'un des cas les plus douloureux traité par notre laboratoire est un incendie provoqué par un enfant de 3 ans qui causa le décès par asphyxie de ses 4 frères et sœurs dormant dans la même chambre.



7% : Le suicide

Le suicide par le feu peut prendre plusieurs formes. Les actes d'immolations ont généralement lieu à l'extérieur et ne rentrent donc pas dans cette étude. Le suicide d'une personne après destruction de ses propres biens par le feu (pratique dite de la terre brûlée généralement dans des contextes de séparations) n'a pas non plus forcément lieu dans le logement. Le suicide par le gaz (très courant) n'entre pas non plus dans cette étude. Restent quelques cas de suicides altruistes où une personne assassine ses proches, met le feu à son logement et met (ou tente de mettre) fin à ses jours.



4% : Dérèglement psychologique type syndrome de Diogène

Le syndrome de Diogène est un dérèglement psychologique qui consiste à amasser et entasser des objets inutiles parfois même des déchets. Il touche généralement des personnes âgées. Le risque d'incendie est démultiplié (feu couvant par mégot, confinement de convecteurs électriques, escarbilles...) et le moindre départ de feu va très rapidement dégénérer du fait de la présence en très grande quantité de combustibles.



3% : Les meurtres

L'une des premières questions à laquelle il faut tenter de répondre lorsqu'un corps sans vie est retrouvé dans les décombres d'un incendie de logement est d'étudier l'hypothèse d'un meurtre suivi d'un incendie pour effacer les traces du crime. Techniquement, la ou les victimes ne décèdent pas à cause de l'incendie (sauf cas exceptionnel) et l'autopsie permet le plus souvent d'établir que le décès est antérieur à l'incendie. Les analyses de décombres et des vêtements portés par la victime permettent également souvent d'établir la présence d'accélération. Les contextes les plus souvent rencontrés sont des déchirements familiaux (divorces, garde des enfants ...) ou des conflits passionnels.



2% : Manipulation de liquide inflammable

Une imprudence classique en matière d'incendie consiste à manipuler de l'essence auto à l'air libre et à proximité d'une source d'énergie susceptible de l'enflammer. L'essence auto est un produit très volatil et très inflammable :

- pouvant émettre des vapeurs inflammables jusqu'à -38°C (point éclair),
- de densité relative < 1 : plus léger que l'air,
- fourchette d'inflammabilité très rapidement atteinte (Limite Inférieure d'Inflammabilité 1,4% et Limite Supérieure d'Inflammabilité 7,4% dans l'air),
- énergie minimale d'inflammation inférieure à 1 Joule donc très faible, par conséquent une simple étincelle électrique comme celle produite par un démarrage de réfrigérateur peut enflammer un nuage de vapeurs d'essence.

Il peut s'agir d'enfants jouant avec un bidon d'essence, d'adolescents réparant un cyclomoteur à proximité d'un chauffe-eau ou encore d'un renversement accidentel de bidon d'essence à proximité d'une source d'étincelle ou de flamme. La ou les personne(s) à proximité immédiate seront prise(s) dans le front de flamme. En revanche, l'essence n'a aucune chance de s'enflammer si elle est à l'intérieur de son bidon, même en cas d'absence de bouchon.

Inférieur à 1% : Accident lors de l'intervention des secours

Les décès de pompiers en intervention sur les incendies ne sont pas rares (entre 5 et 10 par an). Les cas rencontrés sont les effondrements de structures, les planchers qui cèdent ou encore les phénomènes thermiques type explosion de fumée (backdraft) ou embrasement généralisé éclair (flashover). Le feu se développe dans un espace clos, l'apport d'air frais est faible, générant une combustion très incomplète. L'inflammation brutale survient au moment où un apport d'air important vient alimenter l'incendie couvant. L'accident le plus connu survint en 2002 à Neuilly-sur-Seine et causa 5 victimes parmi les pompiers alors qu'il s'agissait d'un simple feu couvant dans un studio.



Conclusion

Il ressort de cette étude que l'immense majorité des décès causés par les incendies est directement liée à des comportements à risque (incendies de canapés avec les facteurs aggravants tel l'alcool ou les somnifères, jeux d'enfants, bougies laissées allumées, utilisations dangereuses de moyens de chauffage, syndrome de Diogène...) voire à des actes volontaires (incendies de parties communes d'immeubles, meurtres, suicides...). Le risque d'accident corporel par incendie dans un logement « normal » avec des comportements non à risque reste donc très faible. Il va en outre fortement et rapidement diminuer avec la généralisation des DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée). Les pays qui ont rendu obligatoire ce type d'équipement (Canada, pays scandinaves notamment) ont constaté que, lorsque le taux d'équipement en DAAF dépassait 80%, la mortalité liée aux incendies réduisait de moitié. Avant 2014, le taux d'équipement en France ne dépassait pas 12%. Cette mesure ne permettra pas de réduire le nombre d'incendies, mais se traduira rapidement par une réduction de la mortalité des incendies domestiques sachant que les Français ont, depuis mars 2015, l'obligation d'équiper leur logement d'au moins un détecteur de fumée. Au final, oui, l'incendie peut tuer mais 400 fois moins que le cœur, 400 fois moins également que le cancer, 150 fois moins que le tabac, 10 fois moins que les accidents de la route ou 3 fois moins que les homicides par exemple.

A Chenove

Le lundi 20 juin 2016

Frédéric Lavoué

Directeur du Laboratoire



TOUTES LES FICHES SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE www.laboratoire-lavoue.fr

Les fiches précédentes :

- N° 1 : Données statistiques sur les incendies expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 2 : Fiche d'information sur les incendies d'origine électrique expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 3 : Les incendies d'origine humaine expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 4 : Fiche d'information sur les analyses en matière d'incendie
- N° 5 : L'Arbitrage
- N° 6 : Fiche d'information sur les incendies de véhicules
- N° 7 : Fiche d'information sur les incendies liés aux technologies récentes
- N° 8 : Fiche d'information d'incendies de récepteurs électriques
- N° 9 : Fiche d'information sur les responsabilités des SDIS et des communes
- N° 10 : Taux d'incendies volontaires par type d'activité ou de bâtiment
- N° 11 : Fiche d'information sur les incendies d'habitations
- N° 12 : Fiche d'information sur les incendies volontaires frauduleux de bâtiments
- N° 13 : Fiche d'information sur le degré de certitude
- N° 14 : Fiche d'information sur les incendies de véhicules agricoles et forestiers